

Henryk Jabłoński

Acta Poloniae Historica
16, 1967

L'INFLUENCE DE LA RÉVOLUTION D'OCTOBRE SUR LA FORMATION DE LA II^e RÉPUBLIQUE POLONAISE

I

La guerre de 1914 - 1918 s'est terminée dans des conditions que ne pouvait prévoir aucun des gouvernements responsables de l'adhésion de leur pays à l'une des coalitions adverses. Les résultats de cette guerre ne répondaient donc pas à ceux que les États belligérants s'étaient fixés comme « buts de guerre », mais ces « buts » indiquent néanmoins clairement les intentions de ces États.

La Russie voulait affaiblir l'Allemagne, arrêter l'expansion de l'Autriche-Hongrie dans les Balkans—si elle ne réussissait pas à ébranler la monarchie habsbourgeoise— et se rendre maître des détroits ottomans¹.

Au début de la guerre, le gouvernement russe ne se déclara pas publiquement au sujet de la Pologne. Mais le manifeste du grand duc Nicolas, commandant en chef des armées, qui promettait d'unir les territoires polonais et d'en faire un organisme autonome sous le sceptre du tsar pouvait — si l'issue de la guerre était favorable à la Russie — servir de base aux postulats pacifiques russes relatifs à la question polonaise. En outre, cette solution entra assez tôt dans les plans secrets de la Russie. Ce sont précisément ces conceptions d'« union » qui ont stimulé l'activité que le camp dirigé par Roman Dmowski a déployée au cours des premières années de la guerre².

¹ Il est évidemment question des « buts » tels qu'ils se présentaient au cours de la première année de la guerre. Au début, certains étaient assez modestes, alors que d'autres étaient beaucoup plus ambitieux. Nicolas II a lié plus tard la question des détroits à celle de la Pologne en soulignant dans son fameux manifeste adressé à l'armée le 12 (25) décembre 1916 que ce n'était pas le moment de signer la paix, car deux buts de guerre de la Russie n'avaient pas encore été atteints: la conquête de Constantinople et des détroits ottomans et la « libération » de la Pologne, composée de trois parties séparées autrefois (texte dans: S. Filasiewicz, *La question polonaise pendant la guerre mondiale*, Paris 1920, p. 118).

² Ce sont les hommes politiques polonais faisant partie de la Démocratie Nationale qui, les premiers, ont publié le programme de guerre russe au sujet de la question polonaise. La proclamation du grand duc Nicolas n'a eu lieu qu'après les déclarations polonaises (Cf. R. D m o w s k i,

Lorsque les opérations militaires défavorables pour les armées du tsar les obligèrent de se replier au delà des territoires polonais, les milieux politiques russes lancèrent le mot d'ordre de la « libération » ou de l'« indépendance » de la Pologne, mot d'ordre qui fut aussi très apprécié des milieux libéraux. Il convient d'ajouter que ce mot d'ordre était de plus en plus étroitement lié à celui de la « paix sans annexions », ce qui signifiait que les hommes politiques russes qui le propageaient ne croyaient plus pouvoir réaliser les plans qu'ils avaient envisagés au début de la guerre. Mais ils n'y renonçaient pas définitivement et les reprenaient dès que s'améliorait la situation générale.

Le vrai sens du mot d'ordre de la « Pologne indépendante » a été déchiffré par Lénine qui en a démasqué les visées impérialistes dissimulées sous des apparences progressistes. Les partisans d'une « Pologne indépendante » qui respectaient le tsar tenaient à rendre la Pologne indépendante de l'Allemagne, mais voulaient qu'elle continuât à être sous la domination de la Russie³. Malgré son désir de récupérer les territoires polonais, le gouvernement russe ne se hâtait pas d'élaborer les principes de l'autonomie de la Pologne. De nombreux hommes politiques du tsar subordonnaient cette autonomie à la conquête de tous les territoires polonais et les propositions du gouvernement russe, même les plus favorables à la Pologne, ne prévoyaient qu'une autonomie très restreinte. Ces propositions n'ont d'ailleurs pas été définitivement établies avant la fin du tsarisme⁴.

La Grande-Bretagne — alliée de la Russie depuis peu de temps — ne pouvait voir d'un bon oeil certains buts de guerre du tsarisme⁵. Pour elle aussi il s'agissait avant tout d'affaiblir l'Allemagne du point de vue militaire et économique, c'est-à-dire de détruire sa puissance maritime et de paralyser sa pénétration économique en Proche-Orient. Elle voulait prendre la place de l'Allemagne comme en témoigne le plan de Grey relatif à la dislocation de la Turquie. Elle ne désirait ni de trop grands changements en Europe ni la dislocation des puissances centrales et ne tolérait que par nécessité la revendication française sur l'Alsace-Lorraine. Tout

Polityka polska i odbudowanie państwa, Warszawa 1925, p. 138). La brochure intitulée: *Zbiór dokumentów dotyczących sprawy polskiej. Sierpień 1914 r. - styczeń 1915 r.*, publié en Suisse, 1915, contient de nombreux documents illustrant l'attitude prorusse des groupements polonais. (Ces documents ont été réimprimés par S. Filasiewicz et K. W. Kumaniecki, *Odbudowa państwowości polskiej. Najważniejsze dokumenty. 1912 - styczeń 1924*, Warszawa-Kraków 1924).

³ W. I. Lenin, *Dziela*, vol. XXII, Warszawa 1950, p. 157 - 160.

⁴ Les matériaux les plus importants à ce sujet se trouvent dans *Russko-polskie otnošenija v period mirovoj vojny*, Moskwa - Leningrad 1926.

⁵ Il est fort significatif que Grey, bien qu'il eût présenté la conception de la dislocation de la Turquie, promettait dans ses conversations avec les représentants du gouvernement tsariste que Constantinople et les détroits appartiendraient à la Russie, alors que dans sa note officielle du 14 novembre 1914 il était beaucoup plus prudent et promettait seulement que la question des détroits serait résolue en plein accord avec la Russie. Ce n'est que le 15 mars 1915 que la Grande-Bretagne accepta les plans de la Russie à ce sujet.

cela ne contribuait pas à intéresser la Grande-Bretagne au problème polonais qui ne pouvait que compliquer ses rapports avec la Russie.

La France était la principale alliée de la Russie, cette même France dont l'aide était escomptée depuis des dizaines d'années par de nombreux Polonais luttant pour l'indépendance de leur patrie. Avant la Première Guerre mondiale et au cours de cette guerre, le gouvernement français a pris soin de ne pas porter atteinte à ses bons rapports avec le gouvernement tsariste. Les liens qui unissaient ces deux puissances étaient d'ailleurs très divers. Pendant la guerre, la France avait besoin de l'aide militaire de la Russie, mais les capitaux français investis en Russie avaient une importance tout aussi grande. D'une part, l'économie russe dépendait donc de la France et, d'autre part, la France était décidée à protéger sa position en Russie⁶.

Il est vrai qu'au moment du déclenchement de la guerre, les milieux politiques français n'avaient pas encore précisé définitivement quels résultats positifs devait leur assurer la victoire. Il ne fait pas de doute qu'ils voulaient avant tout affaiblir l'Allemagne autant que possible et reconquérir tout au moins l'Alsace-Lorraine. Certains hommes politiques français désiraient même annexer tous les territoires allemands de la rive gauche du Rhin. L'opinion française n'était donc pas unanime au sujet des conquêtes territoriales et le sort de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie provoquait également des discussions. Certains plans prévoyaient la dislocation de ces deux puissances et leur morcellement en petits États. Ces projets rencontrèrent cependant dans l'opinion publique et parlementaire des résistances et la France ne s'est pas prononcée officiellement à leur sujet.

En ce qui concerne la place de la Pologne dans la politique de ce temps, Pierre Renouvin, l'éminent historien français, l'a caractérisée de façon très intéressante. Prenant en considération les divergences entre les buts de guerre des divers États de la coalition antiallemande, il écrivait: « Ces préoccupations divergentes sont-elles inconciliables? Elles peuvent l'être sur deux points: la question polonaise, parce que la reconstitution d'une Pologne indépendante a rencontré, de longue date, des sympathies françaises, et la question des détroits ottomans, où les intérêts de la Grande-Bretagne ont constamment mis en échec, depuis un siècle, les intérêts de la Russie. Mais l'importance relative de ces deux difficultés est très inégale: tandis que les préférences sentimentales dont témoigne l'opinion publique française à l'égard de la nationalité polonaise doivent s'incliner devant la nécessité de maintenir l'alliance franco-russe, il semble *a priori* plus difficile d'obtenir de la Grande-Bretagne qu'elle accepte d'accorder à la flotte de guerre russe l'accès à la Méditerranée. »⁷

⁶ Les relations entre la Russie et ses alliés occidentaux, surtout la France, ont plus d'une fois fait l'objet de recherches menées par les historiens soviétiques. La littérature soviétique traitant de ce sujet est présentée par B. Grawe dans son article: *Byla li carskaja Rossija polukoloniej?*, « Voprosy istorii », 1956, n° 6.

⁷ P. Renouvin, *Les crises du XX^e siècle*, vol. I: de 1914 à 1929, Paris 1957, p. 22. Histoire des Relations Internationales, vol. VII.

Il n'est donc pas surprenant que, dans ces conditions, la question polonaise n'ait été pour les puissances de l'Entente qu'une question intestine russe et que quelque temps à peine avant la chute du tsarisme la France admettait encore que la Russie avait le droit de définir ses frontières de l'ouest⁸.

La solution du problème polonais par les puissances centrales ne se présentait pas mieux malgré les apparences. Il est vrai que l'on avait créé les légions polonaises avec l'aide de l'Autriche et que les chefs militaires des puissances centrales proclamaient que leurs armées rendraient la liberté au peuple polonais, mais cette « liberté » ne répondait guère aux aspirations du peuple polonais. Les solutions de la question polonaise avec l'aide de l'Autriche-Hongrie n'avaient pas été annoncées officiellement. Propagées pendant la guerre par de nombreux groupements politiques polonais, elles avaient en vue d'unir le Royaume de Pologne et la Galicie et d'en faire un troisième État de la monarchie habsbourgeoise aux côtés de l'Autriche et de la Hongrie. Les territoires de la Pologne annexés par la Prusse n'auraient évidemment pas fait partie de cet organisme polonais et, en outre, certains territoires du Royaume auraient pu en être détachés et unis à l'Allemagne⁹.

Au fur et à mesure que se prolongeait la guerre, l'Autriche était de plus en plus dépendante de l'Allemagne et si elle pouvait présenter certaines conceptions, elle n'était cependant pas capable de les mettre en oeuvre sans l'assentiment de l'Allemagne.

L'Allemagne de Guillaume II n'avait pas déclaré officiellement ses buts de guerre. Les nombreuses publications propagées par les milieux qui jouaient un grand rôle dans la vie du Reich, reflétaient cependant d'une façon suffisamment claire son intention d'édifier un organisme collectif, la *Mitteuropa*. Cet organisme, subordonné du point de vue économique et politique à l'Allemagne, devait servir de base à son expansion¹⁰.

⁸ P. Renouvin écrit: « Le 11 mars, le gouvernement de la République [française] "accorde à la Russie toute liberté de fixer à son gré ses frontières occidentales"; c'est assez dire que la voix de la Pologne ne pourra pas se faire entendre à la future conférence de la paix. » (*La crise européenne et la guerre mondiale*, Paris 1948, p. 409). Cf. aussi Louis Ripault, *Pendant la tourmente 1914 - 1918. La France et la Pologne*, Paris 1926, p. 22.

⁹ Dans mon livre: *Polityka Polskiej Partii Socjalistycznej w czasie wojny 1914 - 1918* (Warszawa 1958) je me suis efforcé de présenter la place que la question polonaise occupait dans les projets de l'Autriche-Hongrie et les plans politiques polonais liés à cette conception. M. Sokolnicki a mis en lumière de nombreux matériaux relatifs aux changements qui sont survenus ensuite dans la politique autrichienne envers la Pologne (*Polska w pamiętnikach Wielkiej Wojny 1914 - 1918*, Warszawa 1925). Dans ce recueil, ce sont les mémoires traitant de la politique des puissances centrales, et surtout de l'Autriche, qui sont les plus intéressants.

¹⁰ Au sujet des buts de guerre de l'Allemagne, cf.: A. Jeruzalimski, *Polityka zagraniczna i dyplomacja niemieckiego imperializmu w końcu XIX wieku*, Warszawa 1954 (dernier chapitre); F. S. Notovič, *Zahvatičeskaja polityka germanskogo imperializma na vostoce v 1914 - 1918 gg.*, s.l., 1947; A. Schreiner, *Zur Geschichte der deutschen Aussenpolitik 1871 - 1945*, vol. I, Berlin 1952; F. Fischer, *Griff nach der Weltmacht. Die Kriegszielpolitik des kaiserlichen Deutschlands*

Ce fragment des plans des impérialistes allemands est particulièrement important pour nous parce que les territoires polonais devaient forcément se trouver dans les frontières de la *Mitteleuropa*. Parmi les nombreuses versions concernant sa formation, il était aussi question d'un État polonais étroitement lié à l'Allemagne et constitué par les territoires annexés par la Russie. D'après B. Hutten-Czapski, c'est précisément une telle solution que Guillaume II avait en vue en 1914 et nous savons aussi que la même année, certains hommes politiques allemands ont tenté de convaincre leurs interlocuteurs polonais de la justesse de cette solution en faisant miroiter à leurs yeux la possibilité de compléter le Royaume par des régions situées à l'est des territoires polonais. Dans ce cas, les territoires de la Pologne sous la domination de la Prusse et ceux appartenant à l'Autriche devaient rester entre les mains des occupants. Cette version des plans allemands aurait évidemment pu être réalisée, et même si elle l'avait été, l'éventuel État polonais n'aurait été qu'un vassal de l'Allemagne, ce que les hommes politiques allemands avouaient d'ailleurs ouvertement¹¹.

Ces plans des puissances européennes — dont nous avons présenté un résumé succinct — démontrent déjà clairement que la victoire de n'importe quelle coalition n'ouvrait pas de perspectives d'indépendance à la nation polonaise.

Le cours des événements a d'ailleurs prouvé que le rapport des forces sociales en Prusse, en Autriche et surtout dans l'Empire Russe était alors particulièrement important pour le sort du peuple polonais. Il convient aussi d'ajouter que la grande importance de la lutte des classes sur ces territoires et surtout du mouvement révolutionnaire du prolétariat russe s'était déjà manifestée beaucoup plus tôt et n'avait pas cessé de croître au cours des années. Cela résultait avant tout des liens étroits qui unissaient depuis longtemps le sort de la Pologne à celui de la Russie.

La Russie avait en effet annexé une partie, et même une partie particulièrement importante des territoires polonais. En outre, sur les territoires occidentaux de l'Empire Russe qui avaient auparavant fait partie de la République de Pologne, la population polonaise était dispersée parmi une population en majorité biélorusse, ukrainienne et lituanienne. En soulignant à plusieurs reprises et fort énergiquement que la Russie devait avant tout libérer les peuples assujettis, Lénine ne se faisait pas d'illusions sur la valeur des mots d'ordre de la soi-disant « libération » que proclamaient les puissances impérialistes adverses¹². En témoigne sa constatation :

1914 - 1918, Düsseldorf 1961, ainsi que les travaux de P. Renouvin, *La crise européenne et Les crises du XX^e siècle*. Parmi les historiens polonais, Leon Grosfeld et Janusz Pajewski ont consacré le plus d'attention à ce problème.

¹¹ J'ai traité ce thème plus en détail dans mon ouvrage: *Polityka ...*, p. 147 et suiv.

¹² Lénine a impitoyablement mis en relief la soif de conquêtes qui caractérisait les buts de guerre du tsarisme. S'efforçant d'empêcher leur réalisation, Lénine et son parti avaient décidé de combattre de toutes leurs forces le tsarisme, car « dans une guerre réactionnaire, la classe révolutionnaire ne peut ne pas désirer la défaite de son propre gouvernement » (*op. cit.*, p. 331). En effet « la défaite de l'armée gouvernementale affaiblit le gouvernement donné, favorise la libération des nations qu'il a assujetties et facilite la guerre civile contre les classes au pouvoir » (*ibidem*, p. 161).

« Si la liberté que les nations exigent ne doit pas être un vain mot ne servant qu'à masquer l'impérialisme et le nationalisme de certains pays, elle doit englober toutes les nations et toutes les colonies ». Mais il croyait en même temps que « sans plusieurs révolutions dans tous les pays d'avant-garde, cette exigence serait vide de sens ». Et ce n'est pas tout. Il soulignait aussi que cette exigence serait irréalisable sans une révolution socialiste victorieuse¹³.

Les perspectives que la guerre faisait entrevoir et que nous avons esquissées dans les grandes lignes, exerçaient aussi leur influence sur l'orientation politique de la société polonaise. Sous ce rapport la situation se présentait différemment dans chacune des trois parties de la Pologne partagée.

La tendance à « l'union » propagée par Dmowski, s'appuyait avant tout sur le Parti National-Démocrate qu'il dirigeait. Ce parti exerçait une grande influence dans la partie de la Pologne annexée par la Russie et dominait en celle annexée par la Prusse. Dans la partie appartenant à l'Autriche son influence n'était que faible et se concentrait surtout en Galicie orientale, occupée d'ailleurs au début de la guerre par les armées russes.

Dans chacune des parties de la Pologne annexées par l'une des trois puissances, les conservateurs étaient loyaux à l'égard du gouvernement de l'occupant et étayaient leur programme politique sur la collaboration avec ce gouvernement. Une seule exception constituait en Galicie orientale la fraction des conservateurs qui était l'alliée de la Démocratie Nationale.

Les groupements paysans indépendants ne jouaient un certain rôle que dans la partie de la Pologne annexée par l'Autriche. L'aile gauche de ce mouvement soutenait la solution austro-polonaise, mais celle de droite était indécise. Le mouvement populaire, plus faible sur les territoires polonais sous la domination de la Russie que sur ceux annexés par l'Autriche, proclamait l'idéologie de l'« indépendance », ce qui signifiait en pratique qu'il désirait s'appuyer sur les puissances centrales.

Le mouvement socialiste était développé aussi bien en Galicie que dans la partie de la Pologne annexée par la Russie. La situation n'était cependant pas la même dans ces deux régions. Dans celle appartenant à l'Autriche n'existait qu'un seul parti, le Parti Social-Démocrate Polonais et les partisans de la collaboration avec l'Autriche y occupaient une position décisive. Dans la partie de la Pologne occupée par la Russie les partis socialistes étaient au nombre de trois: le Parti Socialiste Polonais (droite), le Parti Socialiste Polonais (gauche) et la Social-Démocratie du Royaume de Pologne et de la Lituanie. Le premier voulait édifier l'État polonais en s'étayant sur les puissances centrales et les deux autres, qui tendaient vers une révolution, étaient opposés à la guerre et n'admettaient aucune des orientations mentionnées.

La situation créée au cours des premiers jours de la guerre a contribué à former deux blocs clairement définis et nettement opposés. Le premier s'appuyait sur les

¹³ *Ibidem*, p. 304.

puissances centrales, et le deuxième, sur la Russie. Outre ces blocs, il n'y avait que le Parti Socialiste Polonais-Gauche et la Social-Démocratie du Royaume de Pologne et de la Lituanie. Après que les armées des puissances centrales eurent occupé en 1915 tous les territoires polonais, les partisans du premier de ces blocs furent qualifiés d'« activistes », c'est-à-dire de gens s'efforçant de résoudre la question polonaise à l'aide des puissances centrales, et les partisans du deuxième, de « passivistes », c'est-à-dire de gens non engagés dans l'action entreprise par l'occupant. Il convient d'ajouter que presque tous les principaux militants du bloc des « passivistes » se trouvaient en dehors des territoires polonais, surtout en Russie et, plus tard, en Occident.

Le fameux « acte » du 5 novembre 1916 représente un certain succès, mais un succès plutôt formel de la politique des « activistes ». Les gouverneurs des territoires annexés, le gouverneur autrichien à Lublin, et le gouverneur allemand à Varsovie publièrent, avec l'assentiment de leurs souverains, des proclamations identiques où ils déclaraient : « Profondément convaincus de notre victoire finale et désireux d'assurer un avenir heureux aux territoires polonais que leurs vaillantes armées ont arrachés à la domination russe au prix de grands sacrifices, Sa Majesté Impériale et Royale, l'Empereur d'Autriche et Roi Apostolique de la Hongrie, et Sa Majesté Impériale, l'Empereur d'Allemagne ont décidé de constituer de ces territoires un État indépendant ayant une monarchie héréditaire et un régime constitutionnel. Ils se réservent la définition exacte des frontières de cet État. La liaison avec les deux puissances alliées garantira au nouvel État le libre développement de ses forces. Les nobles traditions des anciennes armées polonaises et la mémoire des vaillants frères d'armes polonais qui participent à la grande guerre d'aujourd'hui continueront à vivre dans la nouvelle armée polonaise. Son organisation, son instruction et sa direction seront réglées d'un commun accord ». Le reste de la proclamation n'avait qu'un caractère « décoratif ».

En même temps, l'empereur François-Joseph déclarait dans une lettre du 4 novembre adressée au ministre Körber : « [...] au moment de la création d'un nouvel État, je désire accorder à la Galicie le droit de décréter elle-même ses propres lois, à condition toutefois que celles-ci répondent aux intérêts de tout l'État et à sa prospérité, et assurer ainsi à la population de la Galicie son développement national et économique. En vous faisant connaître mon intention, je vous recommande d'élaborer et de me présenter le projet de sa mise en oeuvre ».

En publiant ces textes, Kumaniecki attire dans son commentaire l'attention sur l'opinion de K. Helfferich, vice-chancelier du Reich, selon lequel : « la proclamation des deux empereurs n'était qu'un programme et ne devait être qu'un programme. Cette proclamation ne créait pas un État polonais, mais se fixait seulement sa création comme but. La création de cet État devait encore être discutée par les deux puissances centrales et les milieux polonais influents ». Kumaniecki a aussi raison lorsqu'il indique que les frontières de l'État polonais projeté étaient « définies d'une façon partiellement positive et partiellement négative ». L'on sa-

vait alors que le Royaume ne serait composé que des territoires de la Pologne annexés auparavant par la Russie mais l'on ignorait quels territoires en feraient partie. A l'est, les frontières de ce Royaume pouvaient dépasser celles du Royaume du Congrès, mais il était également possible qu'elles subiraient certaines modifications à l'ouest, dans le bassin houiller. Le chancelier Bethmann-Hollweg avait même déclaré à un groupe d'hommes politiques polonais que tant que durait la guerre, il ne pouvait être question d'une définition des frontières du Royaume¹⁴.

D'autre part, les puissances de l'Entente continuaient à considérer la question polonaise comme une question intérieure russe. Les puissances de l'Entente, et surtout la France s'efforçaient aussi d'empêcher que la Russie ne signe une paix séparée et elles voulaient aussi assurer l'appui du tsarisme aux plans territoriaux de la France. Les longues négociations franco-russes prirent fin le 11 mars 1917 par un accord qui, une fois de plus, mettait fin aux aspirations de la Pologne à l'indépendance.

II

Après l'effondrement du tsarisme en mars 1917, la situation changea sérieusement. « Nous n'avions pas prévu cette catastrophe en Russie, nous ne l'avions ni escomptée ni souhaitée. Nous faisons partie de ceux qui voulaient sauver la Russie de ce désastre » déclara Roman Dmowski après la chute du tsar¹⁵.

Il ne fait pas de doute qu'il était sincère. Ce dirigeant d'une grande fraction de la bourgeoisie polonaise — de la Démocratie Nationale et de ses nombreux alliés — ne souhaitait pas une révolution en Russie, il ne la souhaitait pas pour des raisons sociales. Mais il était également vrai que de cette façon disparaissait de l'horizon politique de l'Europe le « sceptre » sous lequel les territoires polonais devaient être unis dans le cas de la défaite de l'Allemagne.

Mais quelle devait être la Russie après la chute du tsarisme? Cela dépendait avant tout de la force des masses populaires et de leurs représentants politiques et aussi des résultats de la guerre civile en Russie. Indépendamment des événements ultérieurs, il convient cependant de constater que la Russie, telle qu'elle était immédiatement après l'effondrement du tsarisme, ne pouvait prendre la même attitude que le tsarisme à l'égard de la question polonaise. L'indépendance de la nation polonaise éveillait évidemment le plus vif écho dans les milieux ouvriers. Il n'est donc pas surprenant que le premier acte relatif à cette question ait été un manifeste que le Soviet d'ouvriers et soldats de Petrograd adressa: « A la nation polonaise » (le 27/14/mars 1917). Ce manifeste déclarait: « La démocratie en Russie reconnaît que les nations ont le droit de décider de leur propre sort et fait savoir que la Pologne a droit à une indépendance complète, tant du point de vue national qu'international ».

¹⁴ Kumaniecki, *op. cit.*, p. 48 - 49. L. Grosfeld a donné l'analyse la plus complète de l'acte du 5 novembre dans son étude « *Tzw. akt 5 listopada* », « Kwartalnik Historyczny », 1954, n° 2.

¹⁵ R. Dmowski, *Polityka polska...*, p. 140.

Sous la pression de la situation générale, le gouvernement provisoire du prince Lvov fut obligé de définir son attitude à l'égard de la question polonaise. Le gouvernement provisoire n'était cependant pas — comme les soviets — un organe du pouvoir du prolétariat russe et il n'est donc pas surprenant qu'il ait voulu sauver tout ce qui pouvait être sauvé de l'ancienne position de la Russie à l'égard de la Pologne.

Il est vrai que le manifeste du gouvernement provisoire du 30 mars 1917 parlait d'un État polonais indépendant, mais malgré cela son texte était très ambigu, surtout là où il était question de la « libre alliance militaire » de la Pologne avec la Russie, alliance qui était aussi qualifiée de « fraternelle » et devait être confirmée par la Constituante¹⁶.

En acceptant le manifeste du gouvernement provisoire, les gouvernements de la coalition antiallemande ont prouvé une fois de plus que leur attitude à l'égard de la question polonaise dépendait de leur attitude envers la Russie¹⁷. « Le Gaulois » du 14 avril et « Le Matin » du 15 avril ont publié un communiqué informant que : « Le gouvernement provisoire russe a porté à la connaissance des gouvernements alliés de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Italie le manifeste qu'il a adressé à la nation polonaise. Les gouvernements des puissances de l'Entente se sont empressés d'informer M. Miliukoff qu'ils partagent les sentiments qui ont induit le gouvernement provisoire à faire appel à l'indépendance des Polonais et à leur union.

¹⁶ « Ojczyzna i postę », n° 31, Z Dokumentów Chwili, XXVII. Sans procéder à une comparaison détaillée des deux manifestes russes au sujet de la question polonaise, il convient cependant de tenir compte des remarques à ce propos d'un grand historien dont les convictions sociales n'avaient rien de commun avec celles des masses révolutionnaires russes. « Avant tout — dit Askenazy — nous devons prendre en considération qui, et à quel titre, a adressé à la Pologne des paroles libératrices au nom de la Russie libérée? Deux corps révolutionnaires dirigeants, tout à fait différents, ont alors pris la parole. D'abord, le 27 mars 1917, le Soviet d'ouvriers et soldats de Petrograd adressa un manifeste à la nation polonaise. Puis, le 29 mars, le gouvernement provisoire de Petrograd adressa un manifeste aux Polonais. Lequel de ces deux gouvernements représente-t-il aujourd'hui et représentera-t-il demain la Russie révolutionnaire? Du point de vue chronologique, c'est le Soviet d'ouvriers et soldats, constitué le 12 mars à 7 heures du soir, qui était incontestablement le premier pouvoir révolutionnaire. Ce n'est qu'ensuite, dans la nuit du 12 au 13 mars que fut constitué le Comité exécutif provisoire de la Douma. Ce Comité élut sa propre Commission militaire et, après une entente forcée et partielle avec le Soviet d'ouvriers et soldats, il constitua le 14 mars un nouveau Conseil des ministres qui était précisément le gouvernement provisoire. Pour le prince Lvov, qui était à la tête de ce dernier pouvoir, on obtint du tsar, juste avant son abdication dans la nuit du 15 au 16 mars, un ukase le nommant président du Conseil des ministres. Cela n'a évidemment aucune importance pour l'autorité réelle du gouvernement qui s'appuie aujourd'hui en Russie non pas sur le tsar, mais sur la révolution » (« Moniteur Polonais » Lausanne, 15 mai 1917, Réimpression: *Uwagi...*, p. 177 - 178).

¹⁷ Une étude approfondie de l'attitude que l'Entente avait prise à cette époque à l'égard de la question polonaise démontre clairement que ses hommes politiques se rendaient pleinement compte des désavantages que comportait la déclaration du gouvernement provisoire. Et si Maurice Paléologue, ambassadeur de France à Petrograd a exercé une pression sur Miliukoff, ce n'était que pour empêcher la Russie de signer une paix séparée. (Cf. Renouvin, *La crise européenne...*, p. 425).

Les Alliés considèrent que cette décision de la Russie témoigne du triomphe du principe de liberté qui est le propre des États modernes et constitue la force des puissances alliées dans leur lutte contre la coalition germanique ».

Ce communiqué, qui était complété par quelques paroles aimables à l'adresse de la nation polonaise, se bornait donc à accepter l'attitude du gouvernement provisoire russe. Les Alliés n'y avaient évidemment tenu compte ni de l'ambiguïté du manifeste du prince Lvov ni des doutes que l'« alliance militaire » subordonnée à la décision de la Constituante devait éveiller chez les Polonais. Aussi longtemps que la Russie avait encore une certaine importance comme partenaire dans la lutte contre l'Allemagne, les puissances de l'Entente devaient compter avec son avis¹⁸. A cette époque, la tâche principale des ambassadeurs des puissances de l'Entente à Petrograd consistait aussi bien à empêcher la Russie de signer une paix séparée qu'à élaborer des plans de longue haleine permettant de mettre à profit la situation nouvelle tant du point de vue économique que politique.

La révolution de mars entraîna cependant d'autres changements importants. Les tendances polonaises à l'émancipation s'accrurent considérablement et gagnèrent des milieux des plus en plus larges de la société. Dans ces conditions, l'indépendance de l'État polonais acquit aux yeux des puissances occidentales une importance tout autre qu'auparavant. Elle était de moins en moins une « question intérieure russe » et elle était de plus en plus liée au « problème russe » que les puissances de l'Entente devaient envisager sous sa forme nouvelle. Mais cela ne signifiait nullement que la solution que les puissances de l'Entente voulaient donner à la question polonaise eût été conforme aux intérêts de la nation polonaise. Une autre question attendait aussi depuis longtemps d'être précisée, notamment le rôle que les puissances de l'Entente voulaient imposer à la Pologne à l'est de l'Europe, question d'autant plus importante qu'elles n'avaient pas fait connaître leurs intentions au sujet de l'Autriche-Hongrie.

¹⁸ Malgré cela il fallait s'attendre que les puissances de l'Entente, surtout la Grande-Bretagne, procéderaient à une révision de leur attitude à l'égard de la question polonaise. Vers le milieu de 1917, les « passivistes » polonais étaient déjà convaincus que la révolution russe avait contribué éminemment à changer les points de vue des plus éminents hommes politiques britanniques, c'est-à-dire que la Grande-Bretagne, prévoyant qu'elle ne pourrait plus s'appuyer sur la Russie, s'intéressait de plus en plus à la Pologne et voulait en faire sa base dans l'Est. Cette opinion était en effet justifiée car, vers la fin de mars 1917, le gouvernement de la Grande-Bretagne s'était déjà rendu compte de la situation nouvelle que la révolution avait créée en Russie et de la possibilité de reconstituer l'État polonais (cf. *War Memoirs of David Lloyd George*, vol. I., London s.d. [1938], p. 1049). En Grande-Bretagne, la plupart des hommes politiques hésitaient cependant entre la conception austro-hongroise et la conception « polonaise ». Certains périodiques anglais, par exemple « Saturday Review », considéraient que dans la nouvelle situation il était indiqué d'opposer le retour à la « fédération austro-slave » à la conception franco-italienne de la « dislocation » de l'Autriche. Bien que ces conceptions n'aient pas eu une grande importance, il convient cependant de ne pas oublier que dans la seconde moitié de 1918 elles avaient encore de nombreux partisans en Grande-Bretagne.

La victoire de la Révolution d'Octobre et la prise du pouvoir par les bolchéviks renforcèrent éminemment la conception de l'indépendance de la Pologne.

La révolution socialiste en Russie ne pouvait mettre fin à l'occupation austro-allemande des territoires occupés auparavant par la Russie et elle ne changeait évidemment pas la situation des autres territoires polonais annexés par l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. Mais elle modifia radicalement la situation internationale et donna un nouvel essor aux forces révolutionnaires en Pologne. Il va de soi que nous n'avons en vue que les résultats immédiats de la révolution. Ses conséquences pour la question polonaise ne se sont, en effet, manifestées que plus tard.

Pour ne pas évaluer les événements avant de les avoir présentés, nous consacrerons maintenant notre attention à la création de l'État socialiste, voisin de la Pologne et, de ce fait, prédestiné à prendre la parole au sujet de la question polonaise.

Il n'y avait pas et il ne pouvait y avoir de doutes quant à l'attitude de la Russie, ne serait-ce que parce que tous les décrets relatifs aux nationalités qu'elle a proclamés ensuite dérivait clairement d'un programme défini longtemps avant la révolution. C'est précisément de ce programme que dérivait logiquement le décret qui devint le fondement de l'indépendance de toutes les nations opprimées par le tsarisme, la « Déclaration des droits des peuples de la Russie », publiée le 3/16/ novembre 1917¹⁹. Le Conseil des Commissaires du Peuple déclara en même temps que les décrets dérivant de ces principes seraient élaborés immédiatement après l'organisation de commissions chargées des affaires des nationalités.

Cet acte, qui avait un caractère général et ne portait pas sur les questions particulières d'autant plus que les territoires polonais se trouvaient au-delà de la seconde ligne du front, avait cependant une grande importance pour la Pologne. La thèse de la « libre disposition des peuples » fut appuyée en pratique par la politique de l'État soviétique et, en outre, elle portait atteinte à la conception des puissances occidentales qui continuaient à lier la question polonaise au problème russe.

Il s'est donc avéré que Lénine avait eu raison en disant que « la liberté de la Pologne n'est pas possible sans la liberté de la Russie ». A partir de ce moment, les puissances occidentales ne pouvaient plus s'opposer officiellement à l'indépendance du peuple polonais car, ce faisant, elles n'auraient que facilité la position des forces révolutionnaires du prolétariat en Pologne. Elles devaient aussi prendre

¹⁹ A la suite des décisions prises par le Congrès des Soviets en juin 1917 et par le II^e Congrès des Soviets en octobre 1917, le Conseil des Commissaires du Peuple décida de baser son activité au sujet des nationalités de la Russie sur les principes suivants: 1) Égalité et souveraineté des peuples de la Russie; 2) Les peuples de la Russie ont le droit de décider de leur propre sort, et même de se détacher de la Russie et de créer un État indépendant; 3) Abolition de toutes les prérogatives quelles que soient et aussi de toutes les restrictions nationales et nationales-religieuses; 4) Libre développement des minorités nationales et des groupes ethniques établis sur le territoire de la Russie (d'après *W XXXV rocznicę Wielkiej Październikowej Rewolucji Socjalistycznej, Materiały i Dokumenty*, Warszawa 1952, p. 32).

une attitude différente à l'égard du projet visant à séparer de l'État russe les territoires polonais. Les hommes politiques de l'Entente, désireux de ne pas indisposer, d'une part, les Polonais et, d'autre part, leur propre opinion publique, devaient donc proclamer le mot d'ordre de l'indépendance de la Pologne. Mais en cas de besoin, ils auraient facilement renoncé à le mettre en oeuvre²⁰.

Au moment où les hommes politiques de l'Entente adressaient leurs déclarations à l'Allemagne qui continuait encore à lutter, ils précisaient leurs intentions bien plus clairement que dans celles qu'ils adressaient aux Polonais.

Au tournant de 1917 et 1918, les milieux financiers français étaient prêts à soutenir les plans de l'Autriche qui voulait annexer tout le Royaume de Pologne et à s'opposer à l'incorporation du Royaume au Reich ou à son partage, comme le proposait Ludendorff. Il est vrai que les projets dont nous parlons ici n'étaient pas formulés officiellement par les dirigeants de la politique française, mais nous n'avons pas le droit d'oublier que, d'une part, le gouvernement français dépendait dans une grande mesure des gens de finance et que, d'autre part, il devait être très prudent dans ses déclarations. Il est cependant très significatif que le 5 décembre 1917, « L'Homme Libre » (organe de Clémenceau) ait déclaré en parlant des résultats de la Conférence des Puissances de l'Entente à Paris: « Nous ne manquerons pas d'établir prochainement si l'existence d'un État polonais ayant accès à la mer est indispensable à l'équilibre européen ».

Il n'était pas possible de mettre plus clairement en doute les déclarations d'amitié de la France envers la nation polonaise que ne l'avait fait l'organe du chef du gouvernement. En s'efforçant d'expliquer l'attitude des milieux représentés par « Le Temps » (« Czas »), l'organe des conservateurs de Cracovie a publié en date du 14 décembre (n° 576) le commentaire suivant: « Si l'on donnait tout le Royaume à l'Autriche en nommant Charles I^{er} roi de Pologne, cela tranquilliserait l'Entente et pourrait servir de plate-forme aux négociations de la paix. "Le Temps" considère qu'un accord entre l'Allemagne et le gouvernement bolchéviste serait dangereux pour l'Autriche car il pourrait frayer la voie à une solution du problème polonais qui serait à l'avantage de l'Allemagne et non pas de l'Autriche »²¹.

Les informations de « Czas » ne reflétaient pas seulement les opinions des journalistes. Dans sa *Polityka polska...* Dmowski décrit en détail les démarches qu'en décembre 1917 Lloyd George, Premier Ministre britannique, a fait par l'intermédiaire du général Smuts pour s'entendre avec les milieux officiels autrichiens²². Cela ne l'a pourtant pas empêché le 5 janvier 1918 de déclarer aux délégués des syndicats britanniques auxquels il avait présenté les buts de guerre de l'En-

²⁰ Il est évident que durant cette période les partisans français de l'indépendance de la Pologne, de plus en plus nombreux dans les divers groupements et surtout les groupements de gauche, avaient cessé de se référer aux promesses du tsar et d'envisager l'union de la Pologne et de la Russie.

²¹ Cf. S. Askenazy, *Uwagi...*, p. 308 et suiv.

²² R. Dmowski, *Polityka...*, p. 318.

tente: « Nous croyons qu'une Pologne indépendante, qui engloberait tous les éléments authentiquement polonais désireux d'en faire partie, est nécessaire dès maintenant pour assurer la durabilité de l'Europe orientale »²³.

Comment expliquer cette contradiction? Pour répondre à cette question, nous devons rappeler les circonstances dans lesquelles cette phrase a été prononcée. Nous pouvons l'expliquer d'une façon générale en disant que Lloyd George se rendait déjà compte des conséquences de la Révolution d'Octobre. W. M. Jordan a raison en principe lorsqu'il dit que c'est précisément cette révolution qui a incité la Grande-Bretagne et la France à renoncer à leurs anciens plans à l'égard de la Pologne et à reconnaître qu'il était nécessaire de lui accorder une pleine indépendance²⁴. Il convient cependant aussi d'attirer l'attention sur les circonstances spéciales qui ont hâté ces changements d'opinion.

Un mois avant que Lloyd George n'eût fait la déclaration que nous venons de citer, une conférence des puissances de l'Entente avait siégé à Paris. Les puissances de l'Entente avaient alors refusé de publier un acte officiel au sujet de la Pologne et s'étaient bornées à répondre à la question posée par le Comité National Polonais qui leur avait demandé quelle attitude les gouvernements alliés avaient prise à l'égard du problème polonais. Quelques semaines plus tard, le 27 décembre 1917, le président de la délégation soviétique a présenté à la conférence de Brest-Litovsk, où siégeaient les représentants des puissances centrales et de la Russie, un projet qui répondait à l'attitude que le nouveau pouvoir révolutionnaire de la Russie avait déjà prise à différentes occasions. Selon ce projet, le premier point du traité de paix devait constater que les deux parties décident de conclure une paix sans annexions, que la Russie rappelle ses troupes d'occupation d'Autriche-Hongrie, de Turquie et de Perse et que les troupes d'occupation des puissances centrales évacuent la Pologne, la Lituanie et la Courlande et aussi les autres territoires de la Russie. Ce même point du traité de paix devait aussi constater que, conformément au principe de la libre disposition des peuples, principe admis par le gouvernement russe, tous les peuples de la Russie auraient à une date déterminée le droit de disposer de leur sort, de se joindre à tel ou tel autre État et même de créer des États indépendants. Ces territoires décideraient de leur sort après le retrait des troupes d'occupation, exception faite de leurs milices nationales et locales. Jusqu'au moment où ces territoires décideraient de leur sort, le pouvoir y serait exercé par des représentants de la population locale qui seraient élus démocratiquement²⁵.

Les représentants de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie s'efforcèrent alors de prouver que les peuples des territoires occupés avaient déjà fait connaître leur

²³ *Ibidem.*

²⁴ W. M. Jordan, *Great Britain, France and the German Problem 1918 - 1939*, Oxford 1943, p. 221.

²⁵ Texte original dans: *Dokumenty i materiały do historii stosunków polsko-radzieckich*, vol. I, Warszawa 1962, p. 207 - 208.

volonté, mais ce mensonge était trop évident et il ne pouvait être traité que comme une négation du principe de la libre disposition des peuples. L'attitude de la Russie soviétique se reflétait aussi bien dans les propositions de ses délégués à la conférence de paix que dans la presse et les déclarations des militants politiques et contribuait non seulement à accroître les tendances à l'indépendance dans tout le peuple polonais, mais exerçait aussi son influence sur la façon dont la question polonaise était traitée sur l'arène internationale. Mais cela ne changea pas automatiquement la situation des partisans de l'ancienne « orientation » prorusse, et alors prooccidentale, qui avaient remplacé leur programme de l'union des territoires polonais sous le sceptre du tsar par le programme de la restauration de la Pologne. Comme nous l'avons déjà dit, les puissances occidentales ne voulaient pas prendre des engagements pour l'avenir et refusaient de faire une déclaration officielle au sujet de la question polonaise.

Dans ces conditions il n'est pas surprenant que le Comité National Polonais dirigé par Dmowski ait été fort inquiet. Il se rendait compte que toutes les déclarations des puissances occidentales n'étaient que des faux-fuyants permettant à chaque instant de donner à la question polonaise une solution qui répondrait à leurs propres intérêts. Dans sa note du 2 janvier 1918, adressée aux Alliés, il les menaçait même en disant que les Polonais, las d'attendre une décision des puissances alliées au sujet de la question polonaise, seraient obligés de s'entendre avec les puissances centrales. Cette note est particulièrement utile pour confronter la vérité étayée sur des documents avec les légendes fausses qui ont été propagées plus tard par les historiens proalliés au sujet de l'attitude des puissances occidentales à l'égard de la nation polonaise. Pour que l'interprétation du sens de cette note ne puisse être mise en doute, nous en citons à la lettre les passages les plus importants.

Prévoyant que l'opinion publique polonaise pourrait se déclarer en faveur d'une collaboration avec les puissances centrales, le Comité National Polonais explique: « Car il est évident que si les Alliés ne sont pas fermement résolus à imposer aux Empires Centraux une paix dont les conditions assureraient le libre développement du futur État polonais, celui-ci serait à la merci de la force allemande. Il est évident que le Comité National Polonais ne partage pas ce point de vue et ne changeant en rien sa ligne politique, qui consiste à ne voir que dans la victoire complète des Alliés la réalisation de la vraie indépendance de la Pologne, poursuivra ses efforts pour éclairer l'opinion publique des États Alliés sur les dangers pour l'avenir de l'Europe entière d'une solution incomplète. Mais en même temps le Comité National Polonais ne peut ne pas attirer l'attention des sphères dirigeantes que le silence des Alliés ou une formule laissant planer des doutes sur les intentions des Alliés, est susceptible de [lui porter préjudice — *lacune dans le texte*]. Ce soutien et ces moyens de continuer à fortifier la résistance de la Pologne sont d'autant plus indispensables aujourd'hui à la veille d'une paix entre la Russie et les Empires Centraux, car il est fort probable que la Pologne y verra une solution définitive

de son sort. Nous avions cependant l'espoir que l'échec de nos efforts n'était que momentané et que nous finirions par obtenir des Gouvernements Alliés une déclaration plus rassurante pour l'avenir de notre patrie, qui serait une garantie que quelles que soient les conditions d'une paix séparée avec la Russie, les Gouvernements Alliés les considéraient comme nulles et non avenues [...] »²⁶.

Ces paroles empreintes d'inquiétude prouvent que les dirigeants du Comité National Polonais ne prévoyaient pour la Pologne qu'une seule alternative: l'appui des puissances de l'Entente ou l'appui des puissances centrales. Cela n'était d'ailleurs qu'évident eu égard à la composition du comité et à son attitude sociale. Mais il en résultait encore une chose qui était particulièrement importante dans ce cas: ces «Alliés» qu'une partie des historiens polonais portaient aux nues comme libérateurs de la Pologne causaient par leur attitude à l'égard de la nation polonaise le plus d'inquiétude aux hommes politiques polonais qui étayaient tout leur programme sur la victoire de l'Entente et qui — comme il a été facile de s'en convaincre plus tard — voulaient qu'à l'est de l'Europe la Pologne fût l'alliée la plus fidèle des puissances occidentales impérialistes.

L'attitude de la Grande-Bretagne causait le plus de soucis au Comité, ce qui n'a rien de surprenant. Voici ce que nous lisons dans la note de ce Comité à ce propos: « En attendant, le discours récent de Mr. Lloyd George porte un nouveau coup non seulement aux efforts du Comité National Polonais, mais à tous ceux qui considèrent leurs causes liées à la victoire des Alliés. Car non seulement le Premier Ministre a évité de prononcer le nom de la Pologne, mais dans la partie concernant les buts de guerre, il a dit en parlant de la Russie: "Depuis que la Russie est entrée dans les pourparlers séparés elle doit être seule responsable pour les résultats concernant les territoires lui appartenant". Comme il n'est pas question dans tout le discours de la Pologne, le passage cité vise tous les territoires qui jusqu'au prochain traité appartiennent formellement à l'ancien Empire de la Russie ».

Mais ce qui nous paraît le plus intéressant c'est que le Comité National Polonais, qui avait tant de griefs contre les puissances occidentales et surtout la Grande-Bretagne, se rendait pourtant parfaitement compte de l'attitude que la Russie révolutionnaire avait prise à l'égard de la Pologne. En parlant du discours de Lloyd George, le Comité écrit: « On pourrait de là déduire que le Gouvernement Britannique se résignerait à ce que la frontière de l'Allemagne à l'est soit établie aux dépens des territoires appartenant avant la guerre à la Russie, ce qui équivaldrait à l'abandon du sort de la Pologne au bon vouloir des Empires Centraux, car il est plus que douteux que la Russie puisse forcer les Austro-Allemands à appliquer le principe de la liberté pour toutes les nationalités restituées sur leur sort. » (soulignés par H.J.)

²⁶ *Ibidem*, p. 225.

Le Comité National Polonais ne mettait donc pas en doute que la Russie de ce temps appuyait l'idée de la libre disposition des peuples, mais il ne croyait pas qu'elle serait capable d'obliger les puissances centrales à la respecter.

Aussi bien la déclaration de Lloyd George, que nous avons citée, que les Quatorze Points du programme de paix de Wilson qui avait été publié le 6 janvier 1918, étaient présentés comme un grand succès de la Pologne. Pourtant, en outre de tout ce qu'ils contenaient de positif, ils recelaient également de graves dangers pour la question polonaise²⁷. Le fameux point 13 du programme de Wilson stipulait en effet: « L'on devrait instituer un État polonais indépendant qui engloberait les territoires ayant une population incontestablement polonaise et aurait libre accès à la mer, un État dont l'indépendance politique et économique et l'intégrité territoriale seraient garanties par un pacte international²⁸ ».

Nous n'avons pas l'intention d'examiner plus à fond ce point de la déclaration de Wilson, non seulement parce que nous ne l'avons cité qu'en marge de notre thème, mais avant tout parce que cette déclaration a déjà été suffisamment mise en lumière par nos historiens. Nous savons aujourd'hui que l'attitude de Wilson n'avait rien de commun avec des sentiments de sympathie envers la Pologne et qu'elle ne relevait pas du principe de la libre disposition des peuples. Walter Lippman, qui soutenait la politique de Wilson, a avoué: « Le président Wilson n'était ni par tempérament ni par raisonnement un partisan décidé du principe de la libre disposition des peuples, ce que peuvent confirmer tous ceux qui se rappellent que les Quatorze Points — dans leur forme originale — n'avaient pas en vue la dislocation de l'Autriche-Hongrie »²⁹. House, le collaborateur le plus proche de Wilson, souligne en outre que dans le point 13 l'on a employé le terme « devrait » et non pas « doit », « le bien-fondé de cette question ayant soulevé certains doutes ».

²⁷ Il convient de rappeler ce que Renouvin, qui s'efforce comme toujours d'être objectif, écrit au sujet des « 14 points »: « [...] les gouvernements anglais et français se gardent de se mettre en contradiction avec le message du président des États-Unis; mais ils se bornent à des déclarations plus brèves. Malgré certaines divergences de détail et un accent tout différent au sujet de la question d'Alsace-Lorraine, ces déclarations simultanées contiennent au moins deux traits communs: la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis tendent franchement pour la première fois la main aux Polonais; les trois gouvernements sont d'accord pour maintenir, à la base de leurs buts de guerre, le principe des nationalités; mais ils n'osent pas aller jusqu'au bout de ce programme: sur la question d'Autriche-Hongrie, ils gardent quelque réserve » (*La crise européenne...*, p. 534).

²⁸ Notons en marge qu'à la conférence de Versailles, il ne resta des 14 points de Wilson que ce qui répondait — ou tout au moins n'était pas opposé — aux intérêts de la Grande-Bretagne et de la France.

²⁹ Je cite d'après K. Lapter, *Trzynasty punkt Wilsona*, « *Sprawy Międzynarodowe* », vol. I/II, 1954, n° 1 (27). Cet ouvrage prend également en considération les motifs qui étaient à la base des plans de Wilson. Lapter suppose — ce qui mérite aussi d'être noté — que Lloyd George et Wilson n'avaient modifié leur position précédente et ne s'étaient déclarés en faveur de la Pologne qu'après avoir été informés de l'attitude soviétique.

La signification que Wilson donnait au terme: « accès à la mer » en tant qu' « accès » économique, sans que la Poméranie fasse partie de la Pologne, n'exige pas d'être précisée³⁰.

Dans ces conditions il n'est pas surprenant que Seyda, un ami de Dmowski, ait dit à propos de l'attitude de Wilson: « De cette conception jusqu'à un État polonais indépendant, indépendant dans toute l'acception de ce terme, la voie est encore bien longue »³¹. Presque au même moment où Lloyd George autorisait Smuts à entamer des négociations avec les impérialistes autrichiens afin de s'entendre avec eux aux dépens de la Pologne, et Wilson et House ne prévoyaient même pas que la possibilité de détacher la Poznanie, la Silésie ou la Poméranie de l'Allemagne pourrait faire l'objet d'une discussion, la délégation soviétique à la conférence de Brest-Litovsk déclarait à chaque occasion qu'elle respectait le principe de la libre disposition des peuples, comme en témoigne entre autres le renoncement de la Russie à ses droits souverains sur les territoires polonais.

Quelques mois plus tard, un nouveau décret du pouvoir soviétique a fortement appuyé la question polonaise sur l'arène internationale. Au moment où Hintze et Ludendorff élaboraient de nouvelles formes de l'assujettissement du peuple polonais, le Conseil des commissaires du peuple a publié en date du 29 août 1918 un décret portant le n° 698. En conformité aux principes mis en pratique par les bolchéviks, et faisant suite à la « Déclaration des droits des peuples de la Russie » publiée auparavant, le gouvernement soviétique a constaté dans le § 3 de ce décret: « Tous les accords et actes concernant le partage de la Pologne que le gouvernement de l'ancien Empire Russe a signés avec les gouvernements du Royaume de Prusse et de l'Empire Austro-Hongrois sont abrogés irrévocablement par le présent décret étant donné qu'ils sont opposés au principe de la libre disposition des peuples et au sentiment révolutionnaire du peuple russe qui a reconnu le droit indéniable du peuple polonais à son indépendance et à son unité »³². Si, à Brest-Litovsk, la Russie a renoncé aux territoires polonais qu'elle avait annexés, elle a aussi mis en question le droit aux territoires polonais des autres puissances.

³⁰ L'attitude que Wilson avait prise à l'égard des frontières occidentales de la Pologne n'était pas un secret pour les hommes politiques polonais qui défendaient les intérêts de la bourgeoisie. En témoigne le compte rendu que Dmowski a fait de son entretien avec Wilson au sujet de « l'accès à la mer ». Dmowski nous en a cependant donné une preuve encore plus évidente. « Nous avions craint — écrit-il — que notre cause ne se présente pas avantageusement en Amérique, mais nous n'avions jamais supposé qu'elle pût se présenter aussi mal. La section polonaise de la Commission de House avait reçu des instructions de ne pas s'occuper des territoires polonais annexés par la Prusse. Cela signifie que ceux qui avaient donné ces instructions ne voulaient pas soumettre à la conférence de la paix la possibilité de détacher de l'Allemagne les territoires polonais annexés par la Prusse, et ne pensaient pas que cette question ferait l'objet d'une discussion » (Dmowski, *Polityka...*, p. 334).

³¹ M. Seyda, *Polska na przelomie dziejów*, vol. II, Poznań 1931, p. 273.

³² *W XXXV Rocznice Wielkiej Październikowej Rewolucji Socjalistycznej...*, p. 136.

Ce document, important pour la situation de la nation polonaise vers la fin de la Première Guerre mondiale, ne peut en aucun cas être comparé aux démarches diplomatiques des puissances impérialistes de l'Occident qui n'ont reconnu la nécessité de l'existence d'un État polonais qu'au moment où, ne pouvant plus exercer leur influence sur la Russie et diriger sa vie économique, elles furent obligées d'admettre que la conception proautrichienne était irréalisable.

Ce n'est pas à elles que la nation polonaise doit son indépendance. La possibilité de créer un État polonais indépendant ne s'ébaucha que lorsque l'Allemagne de Guillaume, épuisée par la guerre et minée par la révolution fut ébranlée, lorsque commencèrent à se briser toutes les structures artificielles de la monarchie habsbourgeoise, lorsque l'exemple des bolchéviks russes donna un nouvel essor aux éléments les plus conscients du prolétariat allemand et hâta leur décision révolutionnaire.

Le moment approchait où il fut possible de libérer le peuple polonais, le moment où le décret du Conseil des Commissaires du Peuple sur l'abrogation des anciens accords portant sur le partage de la Pologne fut définitivement réalisé par le retrait des troupes allemandes et autrichiennes qui se trouvaient encore sur les territoires polonais.

En octobre 1918, la défaite des puissances centrales était déjà évidente et chaque jour pouvait en apporter la confirmation officielle. Quelles perspectives ouvrait-elle à la nation polonaise? L'Allemagne et l'Autriche-Hongrie devaient envisager une révolution sur leurs propres territoires. Si la révolution prolétarienne y remportait la victoire, elle donnerait au peuple polonais — conformément aux principes du socialisme — le droit de disposer de son propre sort, et si cette révolution ne remportait pas la victoire dans ces États, l'un d'eux ne serait plus à même d'exercer son pouvoir sur les territoires polonais, alors que le deuxième était déjà menacé d'une dislocation qui a d'ailleurs été réalisée ensuite. Le troisième des États qui avaient annexé les territoires polonais, avait cessé d'exister. Dans le cas où l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie seraient vaincues, le plan que Dmowski avait présenté et qui visait à unir les territoires polonais sous le sceptre du tsar, ne menaçait plus la Pologne. Sur les ruines du tsarisme s'était en effet édifié un nouvel État prolétarien qui avait reconnu que l'indépendance de la nation polonaise était conforme aux principes de sa politique étrangère, un État dont les créateurs avaient proclamé depuis longtemps que la nation polonaise avait le droit de décider de son propre sort.

Sur l'arène internationale, le problème polonais attendait encore d'être résolu. Les puissances de l'Entente, après avoir remporté la victoire sur l'Allemagne, désiraient que les liens qui les uniraient à l'État polonais soient favorables à leur intérêts en Europe orientale. Mais tout cela avait déjà trait à la forme future de l'État polonais et ne mettait pas en question l'existence même de cet État. Après la révolution socialiste en Russie, le problème de l'indépendance de l'État polonais était déjà historiquement résolu, la condition fondamentale de son indépendance ayant été réalisée. La création de l'État polonais en novembre 1918 n'en a été qu'un dénouement logique.

III

Le lien étroit qui existait entre l'accroissement continu des tendances à l'émancipation de la société polonaise et les événements en Russie était — comme nous l'avons déjà constaté — évident pour les contemporains. Ce lien s'était déjà manifesté après la révolution de février qui, en abolissant le tsarisme, a prouvé que les opérations militaires ne décidaient pas à elles seules du futur aspect de l'Europe. Il s'est manifesté également lors de la Révolution d'Octobre et de ses conséquences directes et indirectes. Mais l'influence que la révolution a exercée sur le rapport des forces en Europe et sur les circonstances qui ont permis à la nation polonaise de reconquérir son indépendance ne sont qu'un fragment de l'influence exercée par les multiples transformations survenues entre 1917 et 1918 à l'est des territoires polonais. Ces transformations avaient avant tout éveillé l'espoir dans les plus larges masses de la population tant urbaine que rurale que les luttes pour la libération sociale seraient couronnées de succès.

Il est vrai que la politique de l'occupant avait considérablement affaibli le prolétariat polonais. La plupart des ouvriers se trouvaient dans les camps de travail en Allemagne, les villes étaient dépeuplées et les emplois guère nombreux. Les conditions générales de la lutte étaient donc particulièrement difficiles³³. Malgré cela, les grèves étaient de plus en plus nombreuses en 1917. Si, en 1916, nous n'avions à Varsovie que 15 grèves, nous avons déjà 27 grèves en 1917 et 42 en 1918³⁴. Le mouvement gréviste s'accroissait aussi en province. Le nombre des grèves devrait déjà nous faire à réfléchir sur les causes de cette activité plus énergique du prolétariat. Nous les définirons plus facilement après avoir examiné la portée des grèves et les exigences présentées par les ouvriers. Si, en règle générale, les grèves de 1916 et 1917 avaient pour but d'obtenir une augmentation des salaires dans les usines, en 1918, bien que le point de départ des litiges eût été presque le même, elles se transformèrent en actions plus vastes. Elles provoquaient des manifestations, entraînaient des actes de solidarité et présentaient des exigences qui avaient déjà un caractère politique.

Au début de 1918, les grèves³⁵ n'avaient pas toujours le même but en vue, mais leur combativité et leur caractère révolutionnaire étaient déjà évidents. Ce phénomène s'est d'ailleurs accentué en 1918. Le 18 janvier 1918, le représentant du Comité National Central à Varsovie qui était proautrichien, informait ses autorités: « L'on craint à Varsovie que le mouvement gréviste ne se transforme en révolution générale. Ces craintes sont exagérées et tout au moins prématurées. Il convient cependant de se rendre compte que si le mouvement gréviste des ouvriers urbains

³³ Pour plus de détails au sujet de l'état de la classe ouvrière, cf. mon ouvrage *Polityka PPS...*

³⁴ T. Szturm de Sztrem *Walka o place zarobkowe*, Warszawa 1922, p. 15.

³⁵ Au cours du seul mois de janvier, six grèves ont eu lieu à Varsovie.

n'est pas le début d'une révolution, il en est néanmoins un premier coup d'essai sérieux »³⁶.

Au cours des mois suivants, les masses de la population urbaine déployaient une activité de plus en plus grande et à la campagne se manifestait une ambiance hostile aux propriétaires fonciers. En témoignent de nombreuses informations que les autorités des occupants transmettaient à leurs gouvernements. La « propagande bolchéviste » parmi la paysannerie a également fait l'objet de nombreux rapports du ministère des Affaires intérieures, subordonné au Conseil de Régence du Royaume de Pologne, institué et contrôlé par les occupants. En automne 1918, lorsque l'ambiance révolutionnaire prit de l'extension, les classes possédantes en Pologne furent prises de panique.

Dans le mémorandum du Comité National Polonais proallié à Berne, daté du 29 octobre 1918, nous lisons: « [...] depuis plusieurs mois l'on a déjà remarqué que, dans le Royaume, le paysan est maintenant insolent, qu'il n'est pas sincère envers le clergé et les propriétaires fonciers, qu'il voit d'un mauvais oeil tout ce qui leur appartient et que les masses populaires font preuve d'une nouvelle tendance destructrice qui ne s'est pas encore cristallisée définitivement. A la campagne, la propagande bolchéviste commence à contaminer les masses populaires, mais dans les grandes villes cette épidémie a déjà pris de l'extension. Dans ces villes, surtout dans les grands centres industriels tels que Łódź, Częstochowa et le bassin houiller, cette propagande a dû être menée clandestinement jusqu'à ce jour à cause de la concentration dans ces villes des autorités allemandes, de leurs organes exécutifs et des troupes d'occupation »³⁷.

Cette nouvelle attitude des masses populaires, qui était due avant tout à l'influence exercée par la Révolution d'Octobre et à l'institution du pouvoir soviétique en Russie, et le fait que la bourgeoisie en était consciente ont eu des conséquences multiformes. Certaines d'entre elles sont liées au thème de nos réflexions et méritent de retenir notre attention. Les organisations politiques de la bourgeoisie, dirigées par le Comité National Polonais, favorisaient les plans de l'intervention de l'Entente en Russie, elles étaient les alliées les plus dévouées, les « protégées » des puissances occidentales. Cette attitude leur était inspirée avant tout par la haine des transformations sociales que la révolution avait déjà engendrée et qu'elle pouvait encore engendrer. Mais, en même temps, la bourgeoisie polonaise se rendait compte que dans son propre pays elle serait obligée de faire des concessions aux masses populaires, et même les ennemis les plus invétérés de la démocratie voyaient dans l'appui des groupements réformistes non bourgeois leur seule planche de salut. Mais cela ne signifie nullement que la démocratie bourgeoise, proposée par les groupements paysans de gauche et le Parti Socialiste Polonais et, d'autant

³⁶ *Dokumenty i materiały do historii stosunków polsko-radzieckich* vol. I., p. 263.

³⁷ *Materiały archiwalne do historii stosunków polsko-radzieckich*, vol. I, Warszawa 1957, p. 380 - 381.

plus, leurs mots d'ordre exigeant des droits sociaux étendus et une réforme agraire, aient répondu aux désirs des classes possédantes, particulièrement rétrogrades en Pologne. Face à la défaite imminente des puissances centrales, elles n'avaient cependant pas d'autre issue — tout au moins à ce moment-là — et ne pouvaient que renoncer à leurs plans récents et, craignant d'une révolution sociale, accepter ce qu'elles considéraient comme un moindre mal. Face aux forces que la Révolution d'Octobre avait fait naître en Pologne, la bourgeoisie devait envisager différemment les perspectives qu'ouvrait devant elle le régime de l'État polonais en voie de formation.

Pour ne pas nous borner aux constatations générales, nous devons revenir à 1917, lorsque la bourgeoisie polonaise ne prévoyait ni la victoire de la révolution prolétarienne ni, d'autant plus, les conséquences de cette révolution en Pologne.

A cette époque, la bourgeoisie polonaise suivait avec inquiétude l'activité accrue des masses populaires dans les villes et à la campagne, mais, au fur et à mesure que la position de l'Allemagne s'affaiblissait, elle mettait à profit chaque occasion pour déployer sa propre activité et préparait le futur appareil de son pouvoir. Les prérogatives du Conseil de Régence et de son cabinet de ministres étaient très restreintes, même au cours des derniers mois de la guerre, et leur activité fort limitée. Néanmoins, tenant compte des événements futurs, nous ne pouvons pas négliger l'importance du réseau des offices que les ministères respectifs, subordonnés au Conseil de Régence avaient organisés en province. Ces offices étaient prêts à prendre le pouvoir en main au moment où l'occupation prendrait fin. Le fait que le Conseil de Régence assurait la direction de l'instruction publique et, partiellement, de la justice, habituait déjà la population à l'existence des offices polonais. Une importance tout aussi grande avaient les organes d'autogestion municipales et les services de la sûreté, dirigés par la bourgeoisie. Et, enfin, — un fait dont l'importance ne peut être sous-estimée — le Conseil de Régence avait son ministère des Affaires militaires. Il est vrai que celui-ci n'était de nom qu'une commission et n'avait aucun pouvoir sur la force armée, mais cette force armée, la soi-disant *Polnische Wehrmacht* existait cependant. Elle n'était pas grande numériquement et le gouverneur général allemand Beseler en était le commandant en chef, mais dans le cas de l'évacuation des troupes allemandes, elle devait être subordonnée au Conseil de Régence.

Bien des mois avant que ne s'ouvrent ces perspectives, l'on avait décidé d'élaborer le projet du régime de l'État polonais proclamé par l'acte du 5 novembre 1916. Le Conseil d'État Provisoire, institué par les occupants, avait nommé une commission spéciale qui fut chargée d'élaborer la Constitution.

Le projet présenté par cette commission prouve clairement ce qu'aurait été le petit État polonais si ceux qui voulaient le créer sous le patronage allemand avaient eu toute liberté de réaliser leurs désirs. Il convient de rappeler que les représentants de diverses orientations politiques ont collaboré à l'élaboration de ce projet, aussi bien des membres du Parti Socialiste Polonais que des conservateurs et même des juristes qui avaient alors une grande autorité dans le pays.

Le projet partait du principe que la nation polonaise était « inexpérimentée du point de vue politique ». Le régime du nouvel État devait donc être celui d'une « monarchie constitutionnelle » et accordait de vastes prérogatives au pouvoir royal.

Le roi et la Diète devaient être investis du pouvoir législatif. Le projet prévoyait une Diète composée de deux chambres: du sénat et de la chambre des députés. Les députés seraient élus d'une façon démocratique, notamment au suffrage secret, direct, égal et proportionnel par des électeurs du sexe masculin âgés de plus de 25 ans. Passant sous silence les différentes limitations du droit électoral que le projet prévoyait pour les hommes, nous tenons cependant à indiquer que le droit de vote n'était pas accordé aux femmes³⁸. Les élections au sénat étaient bien plus réactionnaires. Le nombre des sénateurs ne devait pas dépasser les $\frac{2}{3}$ du nombre des députés. Seule la moitié des sénateurs devaient être élus: du nombre global des sénateurs à élire, 25% des sénateurs devaient être élus par les grands propriétaires fonciers, 25% par les organes de l'autogestion rurale, environ 20% par les organes de l'autogestion municipale, environ 15% par les propriétaires des grandes entreprises industrielles, environ 3% par les propriétaires des grandes entreprises de commerce et environ 12% par les instituts scientifiques.

La seconde moitié du sénat devait être constituée par: les princes de sang ayant atteint l'âge de la majorité, l'archevêque de Varsovie, les évêques diocésains catholiques du rite latin, grec et arménien, nommés à vie par le roi (leur nombre ne devait pas être inférieur aux $\frac{2}{3}$ du nombre des diocèses), un représentant du clergé évangélique d'Augsbourg et un représentant du clergé évangélique réformée (nommés pour la durée de leurs fonctions ecclésiastiques), le président de la Cour suprême de justice, le président du Tribunal administratif, le président de la plus importante société scientifique et 14 sénateurs nommés par le roi pour dix ans et choisis parmi les candidats présentés par les associations: agricoles (4), industrielles (3), commerciales (3), ouvrières (3) et scientifiques (1). Pour les places qui étaient encore disponibles, le roi pourrait nommer à son gré des juristes et des spécialistes de questions sociales, scientifiques et artistiques³⁹.

³⁸ Il est caractéristique des organisations de femmes qu'en luttant contre les projets antidémocratiques, elles se référaient non seulement au mouvement démocratique qui se renforçait dans le monde entier, mais aussi aux mots d'ordre progressistes proclamés par la révolution russe. En témoignent particulièrement les actions entreprises par le Comité exécutif du congrès des femmes, constitué en septembre 1917. Ainsi, par exemple, le 14 janvier 1918, une délégation du Comité exécutif remit au Premier Ministre subordonné au Conseil de Régence une déclaration qui constatait: « Les négociations de la paix à Brest-Litovsk ont mis à l'ordre du jour le droit des peuples de disposer de leur sort par un referendum. Il est donc indispensable que tous les citoyens polonais prennent part à ce referendum et nous exigeons que le droit de vote soit accordé aux femmes au même titre qu'aux hommes » (Je cite d'après: O. Wawrzykowska-Wierciochowa, *Z dziejów kobiety wiejskiej*, Warszawa 1961, p. 168).

³⁹ Pour plus de détails cf. A. Gwiżdż, *Burżuazyjno-obszarnicza konstytucja z 1921 roku w praktyce*, Warszawa 1956, p. 47 - 48.

Ce projet témoigne déjà clairement des tendances générales de la Constitution et de son caractère. Si nous ajoutons à cela que les prérogatives législatives de ce sénat étaient très grandes, il nous sera facile d'évaluer le régime que l'on se proposait d'instituer. Le professeur J. Buzek, rapporteur général de la commission ne nous a d'ailleurs laissé le moindre doute quant aux intentions qui étaient à l'origine de ce projet. Il a expliqué en effet que le sénat devait exercer une influence prépondérante jusqu'au moment où « la nation polonaise viendrait à maturité et le pouvoir parlementaire y serait possible ».

Il n'est pas exclu qu'au cours de discussions ultérieures ce projet aurait pu subir certaines modifications. L'influence des propriétaires fonciers aurait, par exemple, pu céder le pas à celle de la bourgeoisie urbaine, mais des changements essentiels n'étaient guère probables, d'autant plus que le principe de la monarchie ne s'était heurté à aucune opposition sérieuse et avait même été admis par W. Kunowski, le représentant du Parti Socialiste Polonais⁴⁰. En 1917, les projets de ce genre n'avaient rien de surprenant. Les classes possédantes, arriérées par suite du niveau très bas de l'économie et des vestiges du féodalisme, se sentaient cependant assez fortes pour ne pas avoir la moindre envie de favoriser un régime bourgeois démocratique.

Au moment où l'occupation touchait à sa fin, la situation changea complètement. Et lorsque le Conseil de Régence constitua, sous la présidence de Świeżyński, un gouvernement composé de militants éminents de la National-Démocratie, celui-ci élaborait un système électoral conforme aux principes de la démocratie bourgeoise et, dans son fameux manifeste, s'efforça de gagner les masses populaires en faisant miroiter à leurs yeux la possibilité pour elles de participer pleinement au pouvoir. Mais le développement de la situation ne permit ni au gouvernement présidé par Świeżyński ni au Conseil de Régence de se maintenir. Tout d'abord fut constitué le gouvernement de Lublin sous la présidence de I. Daszyński, chef des socialistes de Galicie, puis, après le retour de Piłsudski, le Conseil de Régence lui transmit tous les pouvoirs et, enfin, Piłsudski constitua déjà en tant que chef de l'État un gouvernement soi-disant populaire sous la présidence d'un socialiste, J. Moraczewski.

Si des socialistes « modérés » et des représentants de groupements de paysans faisaient alors partie du gouvernement, c'était avant tout pour réagir contre les forces révolutionnaires. Dès les premiers jours de novembre, avant que le gouvernement de Lublin ne fût constitué, le Parti de la Gauche Ouvrière déploya une grande activité dans le « Royaume » et, prenant exemple sur la Russie, il constitua ses propres organes du pouvoir, les Conseils des Délégués Ouvriers.

L'activité de ces Conseils était en fait limitée aux territoires annexés par la Russie et à certains districts limitrophes qui avaient fait partie des territoires annexés par l'Autriche. Les Conseils qui se constituèrent en Galicie et sur les territoires qui avaient fait partie de la Prusse, avaient un tout autre caractère et leurs ambitions

⁴⁰ Cf. mon ouvrage *Polityka PPS...*, p. 283 et suiv.

plus restreintes étaient dues avant tout à l'absence de partis tels que la Social-Démocratie du Royaume de Pologne et de la Lituanie et le Parti Socialiste Polonais - Gauche.

Tenant compte de ces réserves, rappelons cependant que le mouvement des Conseils des Délégués Ouvriers avait pris une grande extension. Le rythme accéléré auquel s'était constitué le réseau des Conseils des Délégués prouve que l'influence de la révolution russe était la plus forte sur les territoires où les partis révolutionnaires du prolétariat déployaient leur activité. Cent villes et villages du Royaume avaient leurs Conseils des Délégués Ouvriers (sur 51 villes comptant plus de 10 000 habitants, les Conseils s'étaient constitués dans 37 villes). Dans certaines régions, les ouvriers des propriétés foncières organisaient également leurs Conseils des Délégués.

La grande extension que prirent les Conseils des Délégués exerça son influence sur la situation politique dans le Royaume au cours des premières années de l'indépendance. Ces Conseils représentaient en effet les intérêts de la classe ouvrière, appuyaient ses exigences économiques, s'efforçaient de hâter la mise en marche de l'industrie et menaçaient même la bourgeoisie qu'à un certain moment ils pourraient contrebalancer, du point de vue politique, les autres pouvoirs en voie de formation dans le nouvel État polonais. Cela obligeait tous les milieux bourgeois raisonnables de faire des concessions en leur faveur. L'accroissement rapide du nombre des Conseils confirma les craintes que la bourgeoisie avait déjà exprimées auparavant au sujet de l'ambiance révolutionnaire dans les masses ouvrières. Elle s'est évidemment efforcée de dissoudre ces Conseils aussi rapidement que possible et lorsqu'elle réussit à renforcer suffisamment sa position, elle y parvint vers la moitié de 1919, mais durant la première période de l'indépendance elle avait dû tenir compte des tendances dont ils étaient l'expression. Ce sont eux qui l'ont obligée de renoncer à ses premiers plans concernant le régime de la Pologne et lui ont fait admettre que le pouvoir fût confié au Parti Socialiste Polonais et à la gauche paysanne antirévolutionnaire.

Sobieski, l'éminent historien national-démocrate, n'avait pas raison lorsqu'il attribuait aux puissances occidentales et surtout anglosaxonnes le mérite d'avoir restitué l'indépendance à la Pologne, mais il était dans le vrai lorsqu'il répétait la thèse de Dmowski, selon laquelle l'État polonais en voie de formation s'était « maquillé ». Ce fait a d'ailleurs été admis par toute l'historiographie d'avant-guerre. Même l'ex-régent, A. Kakowski, archevêque de Varsovie a admis plus tard que « [...] les événements avaient forcé Piłsudski de constituer un gouvernement socialiste, le seul qui fût possible à cette époque révolutionnaire ». Et il n'a pas hésité de constater que le gouvernement sous la présidence de Moraczewski « avait bien mérité de la Pologne parce qu'il l'avait protégée de la propagande communiste » et même « qu'à cette époque, ce gouvernement était salutaire pour la Pologne. Le gouvernement sous la présidence de Świeżyński aurait conduit la Pologne vers l'anarchie »⁴¹.

⁴¹ Compte rendu dans « Niepodległość », vol. XV.

Il est évident que l'ex-régent réactionnaire était opposé à la démocratie, même à une démocratie bourgeoise. Il n'admettait aucune concession en faveur de la classe ouvrière, mais il comprenait que pour les classes possédantes ces concessions étaient, dans une certaine mesure, un « mal nécessaire ».

Il est à présumer que le général Jacyna, homme de confiance de Piłsudski, répète fidèlement son opinion lorsqu'il note dans ses Mémoires que le chef de l'État « [...] considérait qu'il serait salutaire pour le pays d'inoculer le socialisme à la société afin de l'immuniser contre l'épidémie du communisme, tout comme pendant une épidémie l'on a recours aux vaccins qui provoquent d'abord une élévation de la température et des douleurs, mais sauvent l'organisme de la contagion »⁴².

Il convient de rappeler que la démocratie bourgeoise, et surtout celle qui sous une forme restreinte était introduite en Pologne, remplaçait des plans beaucoup plus réactionnaires, des plans auxquels la bourgeoisie avait été obligée de renoncer sous la pression des masses qui puisaient leurs forces dans l'exemple de la révolution russe. Elle avait aussi dû accorder des droits sociaux à la classe ouvrière.

Les déclarations solennelles de Daszyński et de Moraczewski annonçaient en effet de larges droits sociaux et la participation de la classe ouvrière au pouvoir. Il est cependant évident que la réalisation de ces promesses dépendait avant tout de la pression que le prolétariat exerçait sur le gouvernement et aussi du degré auquel le gouvernement se sentait obligé de tenir compte de cette pression.

Le 10 novembre, Ignacy Daszyński, Premier Ministre du gouvernement de Lublin, déclara : « L'ouvrier ne peut continuer à être la victime de l'exploitation capitaliste. Les mines, les chemins de fer, les grandes forêts et les grandes entreprises industrielles doivent être la propriété de la nation. La journée de travail de huit heures doit être obligatoire partout et le gouvernement élabore un projet de loi à ce sujet. Les ouvriers doivent participer à la direction et au contrôle des entreprises industrielles. La classe ouvrière doit prendre soin de s'instruire afin de pouvoir un jour assumer la direction de l'industrie. »

Dans cette même déclaration, Daszyński dit : « Le gouvernement élabore des lois ayant en vue la protection des ouvriers en cas de maladie et d'incapacité de travail. La classe ouvrière aura pour tâche de veiller sur la mise en oeuvre de ces lois. Le gouvernement ne peut contrôler chaque caisse des malades et chaque institution en voie de formation et le bon fonctionnement de ces institutions exige qu'elles soient prises en main par les organisations professionnelles »⁴³. Moraczewski, bien que moins catégorique, proclamait cependant aussi la nécessité d'accorder de larges droits sociaux à la classe ouvrière, de donner des terres aux paysans et de nationaliser de nombreuses branches de l'industrie.

⁴² J. Jacyna, *1918 - 1929 w wolnej Polsce*, Warszawa 1927, p. 13.

⁴³ Discours que I. Daszyński, Président du Conseil, a adressé au peuple qui, arborant les bannières du Parti Socialiste Polonais et du Parti Populaire Polonais, s'était rassemblé le 10 novembre 1918 devant le siège du gouvernement à Lublin (Archives de l'Institut de l'Histoire du Parti, cote 296/I, dossier 1).

Pour les larges masses des travailleurs, ces déclarations semblaient annoncer la réalisation de leurs propres désirs. Mais la plupart d'entre-eux ne se rendaient pas compte qu'en se référant continuellement à la Diète, comme seul pouvoir législatif, l'on mettait en même temps en question les réformes annoncées, aussi bien économiques que sociales. Leur réalisation dépendait donc dans une grande mesure de la pression des masses populaires.

Ce problème se présentait différemment à la campagne où l'influence des partis révolutionnaires faisait défaut. Dans les villes où les luttes avaient été particulièrement dynamiques au cours des mois précédant la libération, la classe ouvrière continuait à déployer son activité avec une force redoublée. En témoigne le nombre des grèves, leur portée et leur liaison avec d'autres formes de la lutte. Sur les 42 grèves que l'on a notées à Varsovie en 1918, 14 grèves ont eu lieu en novembre et décembre, et le rythme du mouvement gréviste ne s'est pas affaibli au cours des mois suivants, 22 grèves ayant été organisées dans la capitale pendant les trois premiers mois de 1919⁴⁴. Nous avons rappelé les grèves des ouvriers comme l'une des formes de la lutte qui s'est poursuivie durant la dernière année de l'occupation. Ces grèves n'étaient cependant qu'un fragment de l'activité que le prolétariat polonais déployait, surtout sur les territoires du Royaume où la Social-Démocratie du Royaume de Pologne et de la Lituanie et le Parti Socialiste Polonais - Gauche qui venaient de fusionner créant le Parti Communiste de Pologne, en étaient la force motrice. C'est surtout à eux que nous devons les Conseils des Délégués Ouvriers.

L'activité que les Conseils ont poursuivie jusqu'à la moitié de 1919 se termina par une défaite, mais ils avaient néanmoins exercé une pression sur le gouvernement présidé par Moraczewski et, après la chute de ce gouvernement vers le milieu de 1919, sur l'activité du gouvernement constitué par Paderewski.

Nous n'avons pas le droit d'oublier que ce sont précisément les Conseils des Délégués Ouvriers qui, depuis le début de leur existence, ont présenté des exigences concrètes portant sur les conditions de vie et de travail des ouvriers. Ils ont même proclamé que certaines de ces exigences, comme par exemple la journée de travail de huit heures, étaient des conditions de travail obligatoires. Nous voyons donc qu'en annonçant des réformes sociales, le gouvernement de Lublin et le gouvernement constitué par Moraczewski n'avaient fait que répéter certaines des exigences présentées par les ouvriers. Mais ce n'est pas l'histoire des Conseils que nous avons en vue et nous ne nous intéressons à leur activité que pour autant qu'elle a influé sur la situation du nouvel État polonais et sur sa législation qui font l'objet de cette esquisse. Les Conseils ont évidemment lutté pour obtenir une augmentation des salaires qui ne cessaient d'être la cause principale des grèves dans les diverses entreprises industrielles, mais ils consacraient le plus d'attention à des problèmes tels que: journée de travail de huit heures, conditions de travail, comités ouvriers dans les usines, aide aux chômeurs, caisses des malades, assurances sociales, congés

⁴⁴ T. Szturm de Sztrem, *op. cit.*, p. 15.

de maternité, questions de logement, indemnités pour les grèves et, enfin, questions relatives à l'instruction publique et à l'enseignement⁴⁵.

C'est grâce à leur activité que le gouvernement polonais — bien que le pouvoir législatif ne relevait que de la Diète — a décrété le 23 novembre 1918 la journée de travail de huit heures. Ce décret a été suivi d'autres: inspection du travail (7 janvier 1918), bureaux de placement (27 janvier 1918), assurances sociales en cas de maladie (2 janvier 1919), règlement des litiges entre patrons et travailleurs agricoles (28 mars 1919). Le décret du 8 février 1919 a aboli les restrictions qui empêchaient la libre association d'organisations ouvrières professionnelles sur les territoires appartenant auparavant à la Russie.

Il est évident que le gouvernement présidé par Moraczewski avait une autre conception des droits sociaux que le gouvernement présidé par Paderewski. Pour le premier, les « droits sociaux » étaient une conception réformiste des transformations socialistes s'opérant dans la société, et pour le second, ces droits n'étaient qu'un moyen tactique dans la lutte menée contre le mouvement ouvrier. Cette différence d'opinion n'avait alors aucune importance en pratique. Les résultats étaient les mêmes. C'est pour cette raison que de nombreux auteurs qui ne sont pas d'accord au sujet de bien d'autres questions, évaluent d'une façon analogue les sources de la politique sociale des premiers gouvernements polonais. Nous croyons utile de citer quelques exemples à l'appui de nos dires:

L'auteur (un représentant de la gauche) d'une brochure éditée en 1927 sous le titre *Législation sociale du temps de la présidence de Paderewski en Pologne* écrit: « La République polonaise est née au moment révolutionnaire de l'histoire, au moment où le régime capitaliste, aboli à l'Est, était fortement ébranlé à l'Ouest. Les décrets progressistes du domaine de la législation sociale n'étaient alors que des concessions que les classes possédantes avaient faites pour racheter leur domination. A une période ultérieure, la bourgeoisie a commencé à révoquer ces concessions »⁴⁶. La propagande communiste était-elle la seule à le constater?

Dans les mémoires de trois inspecteurs de travail — édités en 1936, c'est-à-dire dans des conditions tout à fait différentes de celles de la première période de la République — M. Kirstowa et H. Kraheńska écrivent: « En Pologne, il était bien plus nécessaire qu'ailleurs de développer énergiquement la politique sociale et la législation du travail. Nous pouvons dire ouvertement aujourd'hui que la révolution russe qui a eu lieu dans un pays limitrophe a contribué éminemment à créer l'État polonais. Les gouvernements qui étaient opposés à une révolution et aux transformations sociales, avaient donc d'autant plus de raisons de se soucier tout particulièrement des masses révolutionnaires, influencées par la révolution russe et, dans certains cas, ayant même pris part à cette révolution, et de leur créer des

⁴⁵ Cf. Z. Szczygielski, et A. Tymieniecka, *Z dziejów rad delegatów robotniczych w Polsce*, Warszawa 1960.

⁴⁶ H. Jurkowski, *Ustawodawstwo...*, p. 16.

conditions de vie plus acceptables que celles de la période de troubles en Russie, de son incessante guerre civile, etc.»⁴⁷.

Ce n'était pas seulement l'opinion personnelle de ces auteurs. Une publication officielle du ministère du Travail et de la Protection sociale, intitulée: *Dix ans de politique sociale de l'État polonais, 1918 - 1919* (sous la rédaction de M. Bornstein-Łychowska)⁴⁸ contient une constatation digne d'être notée: « Les décrets qui datent de la fin de 1918 et du début de 1919 ont été promulgués à un rythme accéléré. On pourrait leur reprocher leur caractère trop général et aussi de ne pas avoir suffisamment tenu compte des possibilités que comportait l'état de choses existant, mais il convient cependant d'avouer qu'ils ont contribué considérablement à consolider l'État polonais à ses débuts et qu'ils l'ont empêché d'être entraîné par le tourbillon "fédératif" de la révolution russe »⁴⁹.

Une autre publication officielle traite de la politique sociale des premiers gouvernements polonais. Elle souligne que cette politique était une « nécessité historique, car elle avait endigué durant la première période le torrent orageux de la libération et l'avait obligé de suivre le cours plus ou moins stable de la vie de l'État »⁵⁰.

La première Constitution du nouvel État polonais n'a été votée qu'en 1921, et dépasse donc le cadre de notre esquisse. Il convient cependant de noter qu'elle était moins démocratique que ne le faisaient prévoir les promesses des premiers gouvernements polonais. Elle avait cependant conservé de nombreux traits démocratiques. Malgré le temps qui s'écoulait et malgré la guerre polono-soviétique qui avait renforcé la bourgeoisie, celle-ci ne cessait de craindre les masses populaires. Il est vrai que dès le début, la droite sociale s'était efforcée de modifier la Constitution afin de la rendre plus réactionnaire et qu'un grand nombre de ses dispositions n'ont jamais été mises en pratique. Mais les concessions formelles que la bourgeoisie a dû faire même en 1921, sont une preuve de plus que les forces que la Révolution d'Octobre avait fait naître en Pologne ont exercé leur influence sur la formation du nouvel État polonais.

(Traduit par Janina Kasińska)

⁴⁷ H. Kraheńska, M. Kirstowa, S. Wolski, *Ze wspomnień inspektora pracy*, Warszawa 1936, vol. I, p. 10.

⁴⁸ L'on a souligné le caractère officiel de cette publication en imprimant le nom de M. Bornstein-Łychowska non pas sur la couverture, mais dans une note spéciale indiquant que le texte avait été élaboré à partir des données officielles.

⁴⁹ *Ibidem*, p. 8.

⁵⁰ *Polityka społeczna państwa polskiego, 1918 - 1935*, Warszawa 1935, p. 27 - 28.